

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé, le 12 5 FEV 2015

AVIS AU PUBLIC

N° 0035 /N/MINFOF/DF/SIDIAF/SC/EMJ

Portant classement dans le domaine privé de l'Etat d'une zone de forêt située dans la Région du Sud, Département de la Mvila, Arrondissement de Biwong Bané.

Le Ministre des Forêts et de la Faune porte à la connaissance du public qu'en vue de la création d'une forêt domaniale, l'Administration chargée des forêts procédera au classement dans le domaine forestier permanent, comme forêt de production, d'une zone de forêt de **24 638 hectares**, constituée par la Forêt Communale de Biwong Bané.

La concession forestière constituée par la Forêt Communale de Biwong Bané est délimitée ainsi qu'il suit :

BLOC 1

Le point A (715945 ; 347746) dit de base du bloc 1 se trouve sur la confluence de Melangue avec un affluent non dénommé.

Au Nord :

- Du point A, suivre en amont la rivière Melangue sur 4,11 km pour atteindre le point B situé sur son cours,
- Du point B (719058 ; 349696) suivre la droite BC = 0,89 km et de gisement 80 degrés pour atteindre le point C situé sur la source d'une rivière non dénommée ;
- Du point C (719938 ; 349844) suivre en aval cette rivière sur 2,49 km pour atteindre le point D situé sur sa confluence avec une rivière non dénommée,
- Du point D (722197 ; 349810), suivre la droite DE = 3,08 km et de gisement 85 degrés pour atteindre le point E situé sur la confluence de la rivière Akié avec un affluent non dénommé ;

- Du point E (725265 ; 350065) suivre en amont Akié sur 1,13 km pour atteindre le point F situé sur sa confluence avec une rivière non dénommée,
- Du point F (725788 ; 349162), suivre en amont cet affluent de Akié sur 0,15 km d'où le point G (725755 ; 349022), puis un autre affluent de droite sur 0,87 km pour atteindre le point H situé sur sa confluence avec un affluent non dénommé ;
- Du point H (726124 ; 348271), suivre la droite HI = 2,42 km et de gisement 62 degrés pour atteindre le point I situé sur la confluence de Akié avec un affluent non dénommé,
- Du point I (728267 ; 349398), suivre Akié en amont sur 0,51 km pour atteindre le point J situé sur sa confluence avec une rivière non dénommée,
- Du point J (728693 ; 349257) suivre la droite JK = 7,59 km et de gisement 112 degrés pour atteindre le point K situé sur la confluence de deux rivières non dénommées ;
- Du point K (735733 ; 346415) suivre en aval cette rivière sur 0,94 km pour atteindre le point L situé sur sa confluence avec une rivière non dénommées.

A l'Est :

- Du point L (736429 ; 346046) suivre la droites LM = 1,76 km et de gisement 227 degrés pour atteindre le point M situé sur le cours d'une rivière non dénommée,
- Du point M (735150 ; 344838) suivre en aval cette rivière sur 2,55 km pour atteindre le point N situé sur sa confluence avec un affluent non dénommé,
- Du point N (734753 ; 342566), suivre la droite NO = 3,36 km et de gisement 190 degrés pour atteindre le point O situé sur la confluence de la rivière Mindjomso avec un affluent non dénommé ;
- Du point O (734170 ; 339256), suivre en aval Mindjomso sur 1,00 km pour atteindre le point P situé sur sa confluence avec un affluent non dénommé ;
- Du point P (735031 ; 338927), suivre en aval Mindjomso sur 2,26 km pour atteindre le point Q situé sur sa confluence avec la Mvrière Mvila.

Au Sud :

- Du point Q (734185 ; 336955), suivre en aval la Mvila sur 4,99 km pour atteindre le point R situé sur sa confluence avec un affluent non dénommé.
- Au Sud et à l'Ouest :
- Du point R (730293 ; 335052), suivre la droite RA = 19,16 km et de gisement 312 degrés pour atteindre le point A dit de base du bloc 1.

La superficie de ce premier bloc est de **seize mille six cent huit virgule trente-huit** (16 608,38) hectares.

BLOC 2

Le point A2 (739572 ; 343780) dit de base du bloc 2 se trouve sur la confluence de la rivière Kama avec un affluent non dénommé.

Au Nord :

- Du point A2, suivre la droite A2B2 = 9,48 km et de gisement 108 degrés pour atteindre le point B2 situé sur la confluence de la rivière Mekamba avec une rivière non dénommée ;

A l'Est et au Sud-est :

- Du point B2 (748570 ; 340784), suivre la droite B2C2 = 3,12 km et de gisement 221 degrés pour atteindre le point C2 situé sur la confluence de Bikale et Mindjomso ;
- Du point C2 (746498 ; 338446), suivre Mindjomso en amont sur 3,63 km pour atteindre le point D2 situé sa confluence avec une rivière non dénommée ;
- Du point D2 (743917 ; 336231), suivre la droite D2E2 = 4,62 km et de gisement 252 degrés pour atteindre le point E2 situé sur la confluence de la rivière Mvila avec un affluent non dénommé.

Au Sud :

- Du point E2 (739529 ; 334768), suivre la droite E2F2 = 2,98 km et de gisement 291 degrés pour atteindre le point F2 situé sur la confluence de deux rivières non dénommées.

A l'Ouest :

- Du point F2 (736755 ; 335844), suivre la droite F2G2 = 1,98 km et de gisement 9 degrés pour atteindre le point G2 situé sur la confluence de la Mvila avec un affluent non dénommé ;
- Du point G2 (737078 ; 337801), suivre la droite G2H2 = 1,79 km et de gisement 26 degrés pour atteindre le point H2 situé à la source d'une rivière non dénommée ;
- Du point H2 (737852 ; 339414), suivre en amont cette rivière sur 5,25 km pour atteindre le point A2 dit de base de ce bloc2.

La superficie de ce second bloc est de six mille trois cent quatre-vingt-huit virgule soixante un (6 388,61) hectares.

BLOC 3

Le point A3 (748580 ; 338458) dit de base de cette forêt se trouve sur la confluence de la rivière Bikila avec un affluent non dénommé.

Au Nord :

- Du point A3, suivre en aval Bikala sur 1,53 km pour atteindre sa confluence avec Mekamba, puis suivre Mekamba en aval sur 3,65 km pour atteindre le point B3 situé sur sa confluence avec la rivière Soumou.

A l'Est, au Sud Est et au Sud :

- Du point B3 (753140 ; 337683) suivre en amont Soumou sur 3,48 km pour atteindre sa confluence avec Adjouou, puis suivre Adjouou en amont sur 3,89 km pour atteindre le point C3 situé sur sa confluence avec une rivière non dénommée ;
- Du point C3 (747897 ; 335565), suivre en amont Adjouou sur 2,33 km pour atteindre le point D3 situ » sur son cours.

A l'Ouest :

- Du point D3 (745653 ; 335452), suivre la droite D3E3 = 0,75 km et de gisement 9 degrés pour atteindre le point E3 situ » sur la source d'une rivière non dénommée ;
- Du point E3 (745774 ; 336188), suivre en amont cette rivière sur 2,22 km pour atteindre le point F3 situ » sur sa confluence avec une rivière non dénommée ;
- Du point F3 (747397 ; 337550) suivre la droite F3A3 = 1,49 km et de gisement 52 degrés pour atteindre le point A dit de base.

La superficie de ce second bloc est de seize mille six cent quarante virgule quatre-vingt-seize (1 640,96).

La superficie totale des blocs de forêt ainsi décrite est de vingt-quatre mille six cent trente-sept virgule quatre-vingt-seize (24 637,96) hectare.

La carte indiquant la zone à classer est tenue à la disposition du public au Ministre des Forêts et de la Faune, Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Sud, à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Mvila.

Les éventuelles oppositions et réclamations relatives à ce projet de classement sont reçues dans la préfecture d'Ebolowa pendant les 45 jours suivants la date d'affichage du présent avis au public dans le chef-lieu du Département concerné.

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Ampliations:

- MINFOF
- MINCOM
- MINDCAF
- DF
- DRFOF-Sud
- PRÉFET/Mvila
- DDFOF/Mvila
- ARCHIVES
- CHRONO



Ngole Philip Ngwese

